

Zeitschrift:	Schweizerische Zeitschrift für Vermessungswesen und Kulturtechnik = Revue technique suisse des mensurations et améliorations foncières
Herausgeber:	Schweizerischer Geometerverein = Association suisse des géomètres
Band:	22 (1924)
Heft:	8
Artikel:	Conférence entre délégués de la société suisse des géomètres d'une part et du groupe des ingénieurs ruraux et topographes de S.I.A. d'autre part : à Berne, le 5 juillet 1924
Autor:	Baeschlin, F. / Baumgartner, Th.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-188539

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tur- und Vermessungsingenieure des S. I. A. besteht, immer mehr verschwinden werde, aus der Erkenntnis heraus, daß der andere aus seiner ehrlichen Ueberzeugung heraus handelt und in seiner Weise ebenfalls bestrebt ist, zum Nutzen des Ganzen zu wirken. Was uns not tut, ist nicht, daß wir alle unbedingt einer Meinung sind, sondern daß wir die Ansicht des andern achten, weil jede Ueberzeugung diese Achtung verdient. Wenn diese Mentalität allgemein wird, dann werden auch die beiden Berufsgruppen in richtiger Weise nebeneinander und miteinander arbeiten können, zum Wohle des Ganzen.

Zollikon/Küschnacht, den 5. Juli 1924.

Der Konferenzleiter: *F. Bæschlin.*

Der Protokollführer: *Th. Baumgartner.*

Conférence entre délégués de la Société suisse des Géomètres

d'une part

et du groupe des ingénieurs ruraux et topographes de S. I. A.

d'autre part

à Berne, le 5 juillet 1924.

Le groupe professionnel des ingénieurs ruraux et topographes était représenté par MM. F. Bæschlin, professeur, Zollikon, le président E. Diserens, professeur à Zurich, et le vice-président du groupe, H. Zöll, ingénieur en chef à Berne. Le Comité central de la Société suisse des Géomètres avait délégué MM. J. Mermoud, président, et Th. Baumgartner, secrétaire du Comité central. M. Bæschlin, professeur, fut chargé de la présidence des débats.

La réunion était motivée par la proposition du Comité central de la Société suisse des Géomètres de communiquer les raisons qui n'ont pas permis aux sections et au Comité central de préaviser favorablement au sujet de la demande du Groupe des ingénieurs ruraux et topographes tendant à ce que les ingénieurs ruraux diplômés de l'École polytechnique soient soumis aux mêmes conditions que les ingénieurs topographes en ce qui concerne la durée du stage pratique, c'est-à-dire que ce stage soit réduit à un an.

Les délégués de la Société suisse des Géomètres ont déclaré que l'organisation des travaux de mensuration ne permet pas de

parcourir le cycle de ces travaux en l'espace d'une seule année. Une réduction du stage ne permettrait pas de procurer aux candidats les connaissances pratiques indispensables à l'exercice de la profession, celles que les études ne peuvent procurer. Quant à la question de savoir s'il serait possible de réduire la durée du stage en procurant aux candidats l'occasion de parcourir plus rapidement le cycle des travaux pratiques, les délégués firent observer que soit les travaux à forfait, soit ceux en régie ne peuvent que très rarement procurer des conditions favorables. En effet, il est nécessaire, pour la bienfacture des travaux de mensuration, que ceux-ci soient organisés d'une certaine façon. On ne peut renverser la suite logique des opérations sans compromettre l'œuvre d'ensemble, de sorte que les occasions de travailler dans ces conditions ne se présenteraient pas.

Le président du groupe a pris note de ces motifs en observant que les étudiants géomètres de E. P. F. ne sont pas astreints à suivre le grand cours pratique de travaux topographiques pas plus que l'élaboration des travaux de diplôme en topographie, hydraulique agricole et génie rural. Leurs études qui comprennent également celle des améliorations foncières, sont plus courtes que celles des ingénieurs ruraux. Grâce à ce fait, et à la protection du brevet, ils sont en mesure de faire une sérieuse concurrence aux ingénieurs ruraux dans les branches spéciales à ces derniers.

M. Mermoud, président central, estime que la conférence doit discuter la question de la durée des études pour géomètres. Il déclare que ce serait une faute que de demander aux géomètres des études allant jusqu'à 7 semestres. On éliminerait de la sorte les éléments venant de la campagne. La qualité des travaux de la mensuration serait diminuée. Malgré l'opinion favorable de la majorité des sections de la Société suisse, M. Mermoud est personnellement opposé à toute prolongation de la durée des études dans laquelle il voit en outre un danger pour l'École des géomètres de Lausanne.

Le professeur Diserens répond que le développement et l'exécution des travaux d'amélioration du sol en quelque sorte liés à ceux des remaniements parcellaires et à la mensuration, surtout depuis l'adoption de l'arrêté fédéral du 23 mars 1918 sur l'encouragement des remaniements parcellaires. Or les travaux

d'amélioration du sol s'appliquent, comme du reste la mensuration, à toute la surface cultivable de notre pays.

Il est désirable que les praticiens chargés de ces travaux possèdent les connaissances indispensables à l'élaboration des projets et l'exécution des travaux relevant à la fois de la profession de l'ingénieur rural et de celle du géomètre si l'on veut assurer le développement des travaux d'amélioration du sol corrélatif de ceux de la mensuration. Il en résulte que l'étudiant géomètre devrait sortir de la division du génie rural en ayant parcouru le cycle complet des études à cette division et si possible en possession du diplôme.

Les élèves qui étudient à l'École du Génie rural proviennent en grande majorité de milieux tenant de près à l'agriculture. Actuellement, il n'y a pas de raisons d'apporter des changements au programme normal d'études pour ingénieurs ruraux. Il ne paraît pas possible de raccourcir la durée de ces études étant donné le fait que les 2 travaux du diplôme en topographie, puis en hydraulique agricole et génie rural exigent une bonne partie des vacances d'été venant après le 6^{me} semestre pour les travaux sur le terrain. L'élaboration des travaux du diplôme a lieu au cours du 7^{me} semestre. Il n'arrive pas à comprendre l'assertion suivant laquelle la prolongation des études pour géomètres risque de porter atteinte à la qualité des travaux de la mensuration. Les étudiants possédant les qualités requises préfèrent les études complètes dès qu'ils se rendent compte des conditions réelles des travaux dans la vie pratique. En outre, il existe un certain nombre de postes, notamment dans les petits cantons, pour lesquels les connaissances approfondies des deux professions sont nécessaires.

C'est pourquoi il ne comprend pas l'opposition formulée par un certain nombre de géomètres de la Suisse romande contre l'unification des études à l'École polytechnique, opposition pour raisons professionnelles et en partie à cause de l'École de géomètres de Lausanne. Cette école de Lausanne peut continuer à former des géomètres après comme avant la fusion des études à l'école polytechnique laquelle est désirée par la majorité des géomètres suisses. Il n'y a en effet aucun règlement qui fixe le genre et la durée des études pour géomètres, il existe seulement un règlement pour les examens.

M. Zöll y est heureux de voir que ces questions d'intérêt général sont examinées en commun. Pour l'objet en cause, il partage une partie des craintes exprimées par M. Mermoud. Au point de vue de la mensuration seule il n'est pas désirable que le praticien soit tenu à faire de longues études. On peut craindre en effet que le géomètre ayant beaucoup étudié n'éprouve plus le même intérêt pour certains travaux secondaires et parfois monotones de la mensuration et s'en remettre pour ces travaux secondaires à des auxiliaires. Il estime que la collaboration entre les deux professions doit exister, même si la formation professionnelle est différente.

M. Th. Baumgartner estime avec la majorité des géomètres de la Suisse allemande que l'unification des études pour géomètres et ingénieurs ruraux est un but à atteindre au plus tôt à l'École polytechnique. On pourrait tenir compte des craintes émises par MM. Mermoud et Zöll y en examinant si l'on peut raccourcir la durée des études pour ingénieurs ruraux.

Le professeur Bæschlin retire de la discussion l'impression que les opinions sont trop divergentes pour aboutir à une solution immédiate. Le mieux est de maintenir l'organisation actuelle jusqu'au moment où les changements paraîtront absolument nécessaires.

La conférence de ce jour a été très utile. Elle a montré que l'on peut exposer franchement, en toute sincérité, des opinions divergentes. Il désire qu'à l'avenir les deux groupements examinent dans des conférences analogues les questions qui présentent un intérêt commun. Il est persuadé que de cette manière chaque groupement professionnel sera convaincu que l'autre agit en toute sincérité et dans l'intérêt de l'œuvre d'ensemble. Les restes d'animosité qui peuvent encore subsister auront tôt fait de disparaître.

Il est essentiel, non pas d'avoir la même opinion sur toutes les questions, mais de respecter les opinions sincères. Lorsque ces convictions seront celles de tous les membres des deux groupements, ces derniers pourront travailler côte à côte avec le maximum de succès, à la réalisation de l'œuvre d'ensemble.

Zollikon/Kusnacht, 5 juillet 1924.

Le président de la conférence: *F. Bæschlin.*

Le secrétaire: *Th. Baumgartner.*